



*Date de dépôt : 15 novembre 2023*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite de Matthieu Jotterand : Quelle est la composition du trafic routier ?**

En date du 22 septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Les discussions autour du trafic motorisé individuel, du transport professionnel et des transports collectifs sont nombreuses et passionnées à Genève.*

*Dans celles-ci, il est souvent fait état des personnes âgées et/ou à mobilité réduite qui sont ou seraient obligées de se déplacer en voiture et des professionnels ayant besoin d'un véhicule motorisé pour se déplacer. De même, le flux de trafic des transports publics est parfois évoqué dans l'écoulement des carrefours.*

*De même, le trafic des particuliers est décrit par une partie comme trop important, d'où l'intérêt de connaître sa proportion dans l'utilisation des routes, et il est intéressant de connaître le taux d'occupation des véhicules.*

*Avec ces données, les discussions peuvent se baser sur des faits et s'orienter ainsi de manière constructive. Il semble que des statistiques sur le nombre de véhicules des différentes catégories précitées dans le trafic genevois ne soient pas forcément disponibles.*

*Il est entendu par là des statistiques en différents points stratégiques du canton (liste non nécessairement exhaustive : gros carrefours, goulets d'étranglement, points de congestion ou au contraire trafic résiduel dans les zones de rencontre, quartiers qui devraient être apaisés, ...) sur le nombre de véhicules par catégorie d'usagers : nombre de véhicules de transports*

*publics, de véhicules de transports professionnels et nombre de véhicules privés.*

*Et, dans cette dernière catégorie, le nombre de véhicules occupés par une personne seule ou par plusieurs personnes et le nombre de véhicules avec des usagers aux besoins particuliers (dans la mesure du possible).*

*Cela pourrait par exemple prendre une forme proche des comptages automatiques de la Confédération sur les routes nationales<sup>1</sup>, avec un niveau de détail un peu plus poussé, en tout cas entre le trafic privé et les trafics professionnels et si possible sur le trafic privé et les heures de circulation.*

*Si de telles statistiques existaient, je saurais gré au Conseil d'Etat d'indiquer où elles se trouvent, respectivement de les transmettre. Dans le cas où elles n'existeraient pas, je serais reconnaissant au Conseil d'Etat de fournir de telles statistiques.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Les statistiques disponibles sur les thèmes abordés dans la présente question écrite ordinaire sont les suivantes.

Concernant d'abord le nombre de personnes âgées et/ou à mobilité réduite, d'après l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), la part des personnes de 65 ans et plus détentrices d'un permis de conduire a évolué dans le canton, passant en 20 ans de 62,5% en 2000 à 74,6% en 2021. On constate à l'échelle de la Suisse que dans cette tranche d'âge de 65 ans et plus, 7,4% des personnes déclarent avoir l'incapacité de se déplacer à pied sans aide contre 92,6% disant être en capacité de marcher 200 m et plus, (source : Office fédéral de la statistique – enquête suisse sur la santé)<sup>2</sup>.

Pour les transports collectifs (tramways et bus), le nombre de kilomètres effectués par jour s'élève à 88 400 en 2022, selon les données fournis par les Transports publics genevois (TPG). Par rapport au trafic routier, la part des distances effectuées par les tramways et les bus circulant dans le canton représente moins de 2% du trafic total.

---

<sup>1</sup> <https://api3.geo.admin.ch/rest/services/ech/MapServer/ch.astra.strassenverkehrszahlung-uebergeordnet/1929/extendedHtmlPopup?lang=fr>

<sup>2</sup> [Enquête suisse sur la santé 2017. Vue d'ensemble \(Version corrigée 10.12.2018\). Publication de l'Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Concernant le taux d'occupation des véhicules, d'après le micro-recensement de 2021, il est en moyenne de 1,54 personne, passant à 1,09 personne pour un déplacement ayant un motif « travail », soit proche d'une personne par voiture, tandis que pour le motif « loisirs » ce pourcentage approche les 2 personnes par voiture (1,83). A noter que, globalement, le taux d'occupation a diminué entre 2015 et 2021, sans doute compte tenu des restrictions sanitaires mises en place à la fin de cette période.

D'après les immatriculations dans le canton, le parc total de véhicules est de 297 146 et se décompose comme suit : 216 518 voitures de tourisme, 19 326 véhicules de livraison, 1 591 camions, 454 cars et bus, ainsi que 59 257 deux-roues motorisés.

D'après les comptages automatiques sur l'autoroute au niveau de la tranchée couverte de Chèvres, le trafic est de 78 000 véhicules par jour, dont 96% de véhicules légers et 4% de poids lourds, ce qui est représentatif des infrastructures nationales de notre canton.

S'agissant spécifiquement du transport professionnel, celui-ci représente en moyenne 7% du trafic routier. Toutefois, cette part varie de manière significative. En effet, alors qu'il représente entre 4 et 5% du trafic total sur l'autoroute, comme indiqué plus haut, ou en milieu urbain, la part du transport professionnel est de l'ordre de 15% en approche des zones d'activités comme la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO) ou la zone industrielle de Meyrin-Satigny-Vernier (ZIMEYSAVER). Environ 80% de ces déplacements sont réalisés par des véhicules utilitaires légers.

En matière d'engorgement du trafic, sur les 450 carrefours qui sont régulés par des feux dans le canton et dont on peut déduire des statistiques, 123 sont considérés comme des « points noirs », dont plus de la moitié se situent sur le territoire de la Ville de Genève.

Les statistiques demandées relatives à certaines catégories d'usagers, notamment les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, sont très compliquées à fournir selon le degré de précision attendu. Nombre de celles-ci peuvent toutefois être estimées avec un niveau de détail suffisant pour répondre aux besoins statistiques en matière de mobilité. Comme les systèmes de comptages actuels ne permettent pas de différencier les différents moyens de locomotion présents sur la route (voitures légères, camionnettes, camions, bus, cycles, etc.), les principaux carrefours du réseau structurant sont en cours d'équipement avec des dispositifs qui permettront une classification des différents types de véhicules selon une répartition proche de celle effectuée par la Confédération. Il n'est cependant pas possible avec des moyens automatiques de distinguer les camionnettes ou les grosses

voitures utilisées à titre privé ou professionnel. Dès lors, seules des observations sur le terrain continueront de permettre d'évaluer le nombre de véhicules utilisés par les professionnels (véhicules utilitaires, sérigraphiés).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS